

L'ÉDUCATION NATIONALE.

SÉCRÉTARIAT GÉNÉRAL
DES BEAUX-ARTS.DIRECTION
DES
SERVICES D'ARCHITECTUREBUREAU
DES
MONUMENTS HISTORIQUES
ET DES SITES.Inventaire des Sites
dont la conservation
présente un intérêt général.

ÉTAT FRANÇAIS.

ARRÊTÉ.

LE MINISTRE SECRÉTAIRE D'ÉTAT À L'ÉDUCATION NATIONALE

Vu la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4 ;

Sur la proposition de la Commission départementale des monuments naturels et des sites d'Ille-et-Vilaine dans sa séance du 3 Avril 1944

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

Sont inscrits sur l'inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général les immeubles situés dans la rue du Rachapt à VITRE (Ille-et-Vilaine) numérotés de 1 à 25 et de 2 à 46.

Parcelles cadastrales visées:
Section K:

n°s 110. à 113. 134. 136. 137. 139. 140.
145. à 148. 156. 157. 159 à 161.
238. à 240. 242 à 246. 304 à 307.
334 à 336. 341. 346.

./...

19 juillet 1944